



CODEP34 FFAAA

Le 12/042011

Le CODEP 34 FFAA adopte comme priorité d'apporter une attention toute particulière sur la qualité de l'enseignement, sur la formation des adhérents et des professeurs d'Aïkido/Aïkibudo :

- **Afin d'encourager celles et ceux qui envisagent de devenir professeurs en obtenant un diplôme (BF, BEES 1, BEES 2 ...).**
- **Et également, pour rendre hommage à nos professeurs qui oeuvrent au quotidien pour la continuité de l'aikido/aikibudo, dans nos dojos Héraultais.**

Le Comité Directeur du CODEP34, son Président et la Commission Enseignement du CODEP, ont unanimement décidé, de rendre GRATUITS les stages organisés par le CODEP 34, pour les candidats inscrits à une formation diplômante (BF, BEES 1 et 2, CQP, DEJEPS, DESJEPS), ainsi que pour les professeurs en exercice dans l'Hérault.

Cette mesure est d'application immédiate, c'est-à-dire, dès le prochain stage organisé par le comité. Sont concernées, les personnes titulaires d'une licence fédérale et dont le Club est régulièrement inscrit au CODEP 34 (à jour de sa cotisation), Aïkibudo inclus.

La gratuité du stage s'applique donc :

-aux professeurs (ATE, BF, BEES 1, DEJEPS) et «élèves professeurs » (inscrits au BF ou BEES 1 ou 2).

-en cours d'exercice dans un dojo d'Aïkido/Aïkibudo de l'Hérault, dont le club est à jour de ses cotisations auprès du CODEP 34 FFAAA.

(Le comité se réserve le droit de demander un justificatif d'inscription à une formation diplômante.).

Pour des raisons budgétaires, nous ne pouvons pas, pour le moment étendre cette gratuité à d'autres personnes.

Merci de votre compréhension.

**Jean-Jacques Cheymol
Responsable
Commission Enseignement**

**Cyril Pelloin
Vice président**

**Francisco Diaz
Président**